

Commune d'EPINOY

Arrêté n° 2026 - 018

**ARRÊTÉ PRONONÇANT LA REPRISE DE CONCESSIONS
EN ÉTAT D'ABANDON****Le maire de la commune d'EPINOY**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2223-13 et suivants,
- Vu les procès-verbaux dressés le 8 janvier 2025 et le 1^{er} juillet 2026 constatant l'état d'abandon des concessions reprises dans la liste ci-après, ainsi que les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage,
- Vu la délibération n° 2026-041 en date du 14/09/2026, par laquelle le Conseil Municipal autorise la reprise des concessions dans la liste jointe au présent arrêté,
- Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

A R R Ê T É :

Article 1 : Les concessions reprises dans la liste jointe au présent arrêté, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié sont reprises par la commune.

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur ladite concession, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

Article 4 : Les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont les reprises sont prononcées, pourront être remise en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché.

Fait à EPINOY, le 5 octobre 2026



Corinne DELEVAQUE
Maire d'EPINOY
6 oct. 2026



Le maire,

Corinne DELEVAQUE.

Rue de la Mairie 62 860 EPINOY

Tél : 03.21.59.63.23 – mail : mairie@epinoy.fr

Commune d'EPINOY

- **Concession DUCHATELLE Jules n° inconnu**
Allée droite – 12^{ème} tombe côté nouveau cimetière
Concession non délimitée – Gazon
Etat d'abandon constaté
- **Concession Familles LUCAS BUSTIN n° 102**
Allée droite – 7^{ème} tombe après allée vers nouveau cimetière
Monument effondré et cassé
Etat d'abandon constaté
- **Concession MASSET Zulma n° 76**
Allée droite – 16^{ème} tombe côté gauche
Entourage concession en bois cassé – La végétation a envahi la concession
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (A) n° inconnu**
Allée gauche – 19^{ème} tombe côté clôture
Concession non délimitée. La végétation a envahi la concession. Reste tête de monument
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (B) n° inconnu**
Allée gauche - 16^{ème} tombe côté clôture
Reste une croix – La végétation a envahi la concession
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (C) n° inconnu**
Allée gauche – 14^{ème} tombe côté clôture
Reste une croix – La végétation a envahi la concession
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (D) n° inconnu**
Allée gauche – 13^{ème} tombe côté clôture
Concession non délimitée – croix cassée sur pierre tombale affaissée – terre et mousse
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (E) n° inconnu**
Allée gauche – 5^{ème} tombe côté clôture
Concession non délimitée – ronces et arbustes envahissent la concession
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (F) n° inconnu**
Allée gauche – 4^{ème} tombe côté clôture
Concession non délimitée – ronces et arbustes envahissent la concession
Etat d'abandon constaté
- **Concession inconnue (G) n° inconnu**
Allée gauche – 3^{ème} tombe côté clôture
Concession non délimitée – ronces et arbustes envahissent la concession
Etat d'abandon constaté